



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Faible niveau des retraites des travailleurs agricoles

Question écrite n° 43677

Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le faible niveau des retraites des travailleurs agricoles. La loi du 3 juillet 2020 visant à rehausser les niveaux de pensions de retraites agricoles a permis, depuis le 1er novembre 2021, l'instauration d'une garantie de retraite minimale à 85 % du SMIC pour une carrière complète. Cette revalorisation représente une avancée, mais elle ne concerne cependant que les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Or la majorité des travailleurs agricoles ne sont pas chefs d'exploitation et justifient rarement d'une carrière complète, du fait de métiers à forte pénibilité et souvent précaires. En outre, cette revalorisation s'inscrivait dans le cadre du projet de loi instituant un système universel de retraite, projet de loi qui ne verra finalement pas le jour suite à la décision du Président de la République... Aujourd'hui, les travailleurs agricoles ne voient plus de perspectives de réévaluation de leurs retraites. Ainsi, la plupart d'entre eux touchent une retraite qui ne leur permet pas de vivre de manière décente et les contraint souvent à prendre un emploi au-delà de l'âge de la retraite pour compléter leurs revenus. Ce niveau de retraite très faible crée une forte incompréhension face au régime général des retraites et est dénoncé par des travailleurs agricoles qui ont connu tout au long de leur parcours des conditions de travail difficiles. Il y a urgence à repenser en profondeur les modalités et le niveau des retraites agricoles. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de faire enfin de cette question des retraites agricoles une priorité économique et sociale pour le pays.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Brindeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43677

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 244

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)